

Mise en ligne : 26 juillet 2016.  
Dernière modification : 28 janvier 2021.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## CRÉDIT FONCIER AGRICOLE DU MAROC

S.A., 16 mars 1920.



S.A. au cap. de 1.000.000 de fr.  
divisé en 10.000 act. de 100 fr.  
Siège social : 92, rue Richelieu, Paris  
Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> XXX, notaire à ???

Crédit foncier agricole du Maroc  
(*La Journée industrielle*, 17 avril 1920)

Société anonyme nouvelle. Objet : toutes opérations de prêt et d'avance sur immeubles, propriétés, hypothèques, etc., la participation à toutes entreprises Immobilières, financières, industrielles, etc.

Le siège est à Paris, 92, rue de Richelieu.

Le capital est fixé à 1 million en actions de 100 fr.

Les administrateurs sont : MM. Léon Révillon, négociant, propriétaire à Casablanca ; Gabriel Basset, financier, 92, rue Richelieu, Paris ; et Albert Galy, ingénieur, 15, rue Froidevaux, à Paris.

---

AEC 1922-28 — Crédit foncier agricole du Maroc, 92, rue Richelieu, PARIS (2<sup>e</sup>).

Capital. — Sté an., f. le 16 mars 1920, 1.600.000 fr. en 16.000 actions de 100 fr. — Divid. 1920-21, 8 fr.

Objet. — Toutes opérat. foncières au Maroc ; opérat. bancaires en France et au Maroc.

Agence à Casablanca

Conseil. — MM. C. Boudon, présid. ; G[abriel] Basset, admin. dél. à Paris, C. Révillon, admin. dél. au Maroc ; A. Galy, Couvert, H. Chivot, E. Mathieu, admin.

---

Crédit foncier agricole du Maroc

S.A. frse au capital de 1,6 MF.

Siège social : PARIS (2<sup>e</sup>), 92, rue Richelieu

Registre du commerce : Seine, n° 214.714

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1926-1927, p. 546)

Conseil d'administration

composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.

BASSET (Gabriel), 92, rue Richelieu, Paris ; adm. délégué ;

CONVERT, 27, r. d'Enghien, Lyon ;

GALY, 15, r. Froidevaux, Paris ;

MATHIEU, 117, av. Parmentier, Paris ;

ROCHFORD, 11, av. du Parc, Lyon.

Commissaires aux comptes

GODALLIER (René), 140, av. de Suffren, Paris ;

ROBIN.

Capital social. — À l'origine, 1 MF; porté en 1921 au chiffre actuel ; divisé en 16.000 actions de 100 fr.

Parts bénéficiaires. — 10.000.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux actions. Sur l'excédent : 10 % au conseil ; 10 % pour rémunérer les concours utiles aux affaires sociales. Le solde, après ttes rés. et amortissements : 75 % aux act. ; 25 % aux parts.

---

CREDIT FONCIER AGRICOLE DU MAROC  
(*Le Journal des débats*, 22 décembre 1928)

L'assemblée extraordinaire d'hier a décidé de porter le capital à 37.200.000 fr. par l'émission d'actions d'apport.

---

CRÉDIT FONCIER AGRICOLE DU MAROC  
(*Le Journal des débats*, 28 avril 1929)

L'assemblée extraordinaire du 26 avril a décidé de réduire le capital social de 37.200.000 francs à 35.100.000 fr., par suppression d'apports. Le conseil a été autorisé à porter éventuellement le capital, en une ou plusieurs fois, à 100 millions de francs par voie d'apport. Une première tranche sera émise prochainement.

---

CRÉDIT FONCIER AGRICOLE DU MAROC  
(*Le Journal des débats*, 16 mai 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue le 14 mai, a approuvé définitivement l'augmentation du capital social à 45 millions.

---

31 juillet 1929  
(*Les Archives commerciales de la France*, 6 août 1929)

Paris. — Modification des statuts. — Crédit foncier agricole du Maroc, 12, rue Blanche. — 14 mai 1929. — *An. S.*

---

Crédit foncier agricole du Maroc  
Société anonyme  
Siège social : 12, rue Blanche, Paris  
(*Les Archives commerciales de la France*, 21 février 1930)

Première insertion

Les actionnaires du Crédit foncier agricole du Maroc, réunis le 19 février 1930, en assemblée générale extraordinaire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Lecture du rapport du commissaire nommé par l'assemblée générale du 9 janvier 1930 ;

2° Approbation des fusions proposées à ladite assemblée et faisant l'objet du rapport ;

3° Détermination du capital social résultant de ces fusions ;

n'ayant pas atteint le quorum des trois quarts exigé par la loi et les statuts,

sont convoqués à nouveau pour le 11 mars prochain, à 16 heures, au siège social, pour délibérer sur le même ordre du jour.  
Le conseil d'administration.

---

CREDIT FONCIER AGRICOLE DU MAROC  
(*L'Africain*, 25 avril 1930)

L'assemblée extraordinaire du 11 mars ayant pris acte des propositions de fusion faites par diverses sociétés a accepté ces propositions et a décidé d'absorber ces sociétés. Ces fusions ne seront définitives qu'après décision conforme des sociétés absorbées. A ce moment seulement, le capital du Crédit foncier agricole du Maroc sera définitivement fixé.

---

CRÉDIT FONCIER AGRICOLE DU MAROC  
(*Le Journal des débats*, 30 mai 1931)

L'assemblée ordinaire d'hier a approuvé les comptes de l'exercice 1928-29 et 1929-30. Le bilan au 31 décembre 1929 accuse une perte de 173.166 fr. 60 et celui au 31 décembre 1930 laisse un solde créditeur de 77.690 fr. 52.

---

CRÉDIT FONCIER AGRICOLE DU MAROC  
(*Le Journal des débats*, 7 novembre 1931)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée ordinaire le 5 novembre. Après avoir entendu les rapports présentés par le conseil d'administration et le commissaire aux comptes relatifs au bilan de l'exercice 1930 et plus spécialement à l'évaluation des terrains d'Agadir, estimés deux millions de francs, valeur actuelle, ils ont décidé de n'apporter aucune modification au bilan approuvé le 28 mai dernier.

Une assemblée extraordinaire, convoquée pour le même jour afin d'examiner la situation de la société, n'a pas eu à délibérer, son ordre du jour étant devenu sans objet après le vote de l'assemblée ordinaire.

---

CREDIT FONCIER AGRICOLE DU MAROC  
(*Le Journal des débats*, 26 janvier 1932)

L'assemblée extraordinaire du 23 janvier a décidé l'augmentation du capital de 1.600.000 fr. à 3 millions, par l'émission, au pair, de 13.117 actions nouvelles de 100 fr. et par l'attribution de 883 actions de 100 fr. entièrement libérées à M. Evesque, demeurant à Mogador (Maroc), pour apport de nouveaux terrains, situés à Agadir.

---

CREDIT FONCIER AGRICOLE DU MAROC  
(*Le Journal des débats*, 28 février 1932)

Une assemblée extraordinaire réunie le 26 février a régularisé l'augmentation du capital de 1.600.000 fr. à 3 millions de francs, réalisée par la création de 14.000 actions nouvelles de 100 fr., dont 13.117 de numéraire et 683 d'apports.

---

Crédit foncier et agricole du Maroc  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 juin 1932)

Approbation des comptes de 1931, se soldant sans bénéfice ni perte.

---

(*Le Temps*, 23 décembre 1933)

L'AGE du 22 déc. a voté la réduc. de cap. de 3 à 1,5 MF.

---

CREDIT FONCIER AGRICOLE AU MAROC  
(*Les Annales coloniales*, 28 avril 1934)

L'assemblée des porteurs de parts du 26 avril a accepté la proposition faite par le conseil de diviser les parts en demi-parts.

La moitié des parts ainsi divisées sera mise à la disposition du conseil pour rémunérer des concours de nature à favoriser la reprise de l'activité et le développement de la société.

---

CREDIT FONCIER AGRICOLE DU MAROC  
(*Le Journal des débats*, 19 septembre 1934)

L'exercice clos le 31 décembre 1933 s'est soldé par un bénéfice de 28.059 fr. (après affectation de 197.292 fr. aux amortissements et provisions) au lieu d'une perte de 1.237.495 francs en 1932 (après 846.977 francs d'amortissements).

Au bilan au 31 décembre 1933, les terrains sont portés pour 1.429.425 fr. sans changement, tandis que les comptes courants actionnaires sont revenus de 840.000 francs à 483.087 francs. Le disponible est de 60.186 francs au lieu de 40 francs. Au passif, le capital est revenu de 3 millions à 1.500.000 fr.

---

Crédit foncier agricole du Maroc  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 avril 1935)

Approbation des nouvelles surfaces des terrains d'Agadir, telles qu'elles résultent des travaux de la commission, et ce, au profit de l'établissement de la viabilité.

---

Crédit foncier agricole du Maroc  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 29 juin 1936)

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1935 qui se soldent par une perte de 128.660 francs.

---

Crédit foncier agricole du Maroc  
(*Le Journal*, 25 octobre 1943)

Du 26 octobre au 26 nov., émission de 10.000 act. de 100 fr. émises à 115 fr., jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1943, 3 nouvelles pour 4 anc. pour les actions et 1 act. nouv. pour 8 1/2 parts.

---

AEC 1951-104 — Crédit foncier agricole du Maroc (C.F.A.M.), 12, rue Blanche, PARIS (9<sup>e</sup>).

Capital. — Société anon., fondée le 20 mars 1920, actuellement au capital de 2.000.000 fr. en 20.000 actions de 100 fr. libérées. — Parts bénéficiaires : 20.000 demi-parts.

Objet. — Toutes opérations immobilières, hypothécaires, industrielles et bancaires, au Maroc et en France.

Conseil. — MM. P. Thiebaut, présid. ; G. Fie, dir. gén. adj. ; E.-G. Briault, L. Hauducœur, administrateurs. (Renseignements incertains)

---